

Justificatif généré le 05/09/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 05/09/2023
Département : (92) Hauts-de-Seine
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/694462
N° d'annonce : 694462

ORANGE EAST AFRICA

Sigle : OREA

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10.000 €

Siège social : 111 Quai du Président Roosevelt 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
479 292 856 R.C.S. Nanterre

Suivant procès-verbal de Dissolution sans liquidation en date du 04.09.2023, la société ORANGE PARTICIPATIONS, Société anonyme, au capital de 7.356.551.216 euros, ayant son siège social au 111 Quai du Président Roosevelt – 92130 ISSY LES MOULINEAUX, immatriculée 432 668 432 RCS NANTERRE, agissant en qualité d'associé unique de la société ORANGE EAST AFRICA, a décidé de dissoudre ladite société, à compter du même jour, par application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, et aux conditions fixées par ce texte. (Etant précisé que l'effet fiscal a été fixé au 01.01.2023)

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société à son associé unique.

Les créanciers pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de 30 jours, à compter de la date de publication du présent avis, auprès du Tribunal compétent.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation ; la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers, ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société ORANGE EAST AFRICA au RCS de NANTERRE.

Pour avis,

L'Associé Unique.

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeOnH4grj

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeOnH4grj>

